MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO GENÈVE



AMBASSADE DU BURKINA FASO AUPRÈS DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

DECLARATION DE MADAME SALAMATA SAWADOGO A LA 7^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

GENEVE 3 – 28 mars 2008

Monsieur le Président, Madame le Haut Commissaire, Distingués représentants des Etats, Mesdames et Messieurs,

La 7^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme m'offre l'occasion de prendre la parole au nom de mon pays le Burkina Faso, à celui de la délégation que je conduis et en mon nom personnel pour réaffirmer toute l'importance que nous accordons au Conseil, cette haute instance d'exécution des missions de promotion, de défense et de respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Monsieur le Président,

Je voudrais vous adresser mes vives félicitations d'une part pour vos efforts tendant à asseoir et crédibiliser le Conseil et d'autre part pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux, gage d'un succès certain de la présente session.

J'adresse mes chaleureuses félicitations à Madame la Haut Commissaire pour son courage, sa ferme détermination et les efforts inlassables qu'elle ne cesse de déployer pour la promotion, la défense et la protection de tous les droits de l'Homme à travers le monde.

Monsieur le Président,

La 7^{ème} session s'ouvre au moment où tous les regards sont tournés vers la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Une déclaration à laquelle tous les Etats membres de l'ONU ont adhéré, s'engageant ainsi à rendre effectifs les droits humains sur leur territoire.

S'inscrivant dans cet idéal, la communauté internationale a pris plusieurs initiatives parmi lesquelles nous citerons l'adoption de la Déclaration et le Programme d'action de Vienne lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme tenue du 14 au 25 juin 1993 et la tenue du Sommet Mondial sur le Développement Social à Copenhague en 1995.

Mais malgré cette mobilisation de la communauté internationale pour réaliser l'idéal de l'effectivité de tous les droits humains pour les populations de nos différents Etats, l'humanité est toujours à la recherche d'une réponse à la pauvreté.

En effet, la pauvreté et l'extrême pauvreté constituent encore de nos jours, la réalité quotidienne de plusieurs millions de personnes sur notre planète.

Des personnes souffrent de faim, de maladies tel le SIDA, le paludisme, ou la tuberculose. L'accès à l'eau potable, à un habitat décent, à l'éducation n'est point effectif pour tous; alors que notre monde a atteint aujourd'hui des sommets inégalés au niveau scientifique et technologique.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour relever le défi de la pauvreté, une réflexion est en cours sur le concept de "la pauvreté saisie par les droits humains" et selon lequel, la pauvreté est considérée comme une violation des droits humains. De notre avis, il serait judicieux que le Conseil s'approprie ce concept afin d'affiner et d'enrichir ses actions de prévention des violations des droits humains.

En effet, nul n'ignore aujourd'hui que la situation de pauvreté généralisée vécue par la plupart des pays du Sud, même si elle n'explique pas à elle seule les violations des droits humains, elle n'est guère favorable à la satisfaction des droits fondamentaux des populations vivant dans ces pays.

Mon pays pour sa part, a engagé depuis l'année 2004, la réflexion sur cette question, avec quatre autres Etats de la sous région Ouest africaine (Bénin, Mali, Niger et Sénégal) sous l'impulsion de l'UNESCO.

Cependant, il faut noter que les efforts des pays les plus gravement touchés par la pauvreté seraient vains sans l'accompagnement de la communauté internationale à travers une politique de solidarité et de coopération au développement.

En ce sens, de nouveaux mécanismes des partenariats mondiaux pour la réalisation du droit au développement devraient être pensés, en vue de mieux répondre aux engagements pris notamment dans le cadre de la Déclaration du Millénaire qui vise à faire de ce droit une réalité pour tous.

Monsieur le Président,

Le Conseil, lors de sa 6ème session a pris la sage décision d'instituer le système de l'examen périodique universel. Les Etats, en décidant de se soumettre à ce mécanisme permettront au Conseil de vérifier le respect par chacun d'eux de ses engagements en matière de droits humains. Se soumettre à un débat critique sur la manière dont il promeut les droits humains sur son territoire reste une décision difficile pour un Etat, mais constitue une preuve d'engagement envers ses populations et la communauté internationale.

En la matière, au moment où se tient cette session, le Burkina Faso est engagé dans le Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP) qui est un instrument auquel les Etats membres de l'Union Africaine adhèrent volontairement et qui sert de mécanisme d'autoévaluation des africains par des africains.

Il s'agit d'un processus fortement participatif impliquant toutes les composantes de la société en milieu urbain et rural.

La décision prise par le Gouvernement burkinabé de faire évaluer le pays est un engagement, aussi bien vis-à-vis du peuple burkinabé que de la communauté internationale, à mieux observer les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance politique, économique et des entreprises pour un développement harmonieux et durable, avec l'appui du secteur privé national et international ainsi que celui de la société civile.

Il importe de souligner que cet exercice prépare notre pays pour son passage en décembre 2008 à l'examen périodique universel, mécanisme qui lui permettra de mesurer l'impact des mesures prises en application de la Déclaration et du programme d'action de Vienne et, avec l'assistance du Conseil et de la communauté internationale, de relever les défis qui restent en matière de promotion et de protection des droits humains : défi des droits économiques, sociaux et culturels, défi des droits catégoriels et notamment les droits de la femme.

A cet égard, le Gouvernement burkinabé apprécie positivement la mission de l'Expert Indépendant, M. Bernards. A.N. MUDHO du 23 au 27 avril 2007 au Burkina Faso.

Dans sa ferme volonté d'oeuvrer à l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels, le Gouvernement prendra les mesures appropriées préconisées par les recommandations de l'expert.

Ce faisant, il espère l'accompagnement de la Communauté internationale notamment en matière de production et d'exportation du coton pour lui permettre d'accélérer le développement économique du pays et d'exécuter ses obligations internationales dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Burkina Faso se félicite en outre du maintien et du renforcement des procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme dont le rôle dans la protection des droits de l'Homme et pour leur effectivité est considérable.

Mon pays demeure convaincu qu'au-delà du rôle prépondérant de l'Etat en matière de protection et de promotion des droits humains, l'apport des organisations de la société civile demeure capital.

Le Ministère de la promotion des droits humains du Burkina Faso a développé un partenariat dynamique et continu avec les organisations de la société civile de promotion et de défense des droits humains, basé sur la double exigence du respect de l'autonomie de ces organisations et du respect des institutions républicaines.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso attache une importance particulière à l'éducation, aux droits de l'Homme qui pose la question fondamentale de la connaissance même des droits humains par les populations. Mon pays demeure convaincu que la réponse donnée par toute société à cette question a de profondes répercussions sur la situation des droits de l'Homme dans un pays et sur les moyens mis en œuvre pour les promouvoir et les défendre.

Pour ce faire, il a entrepris une vaste réforme de l'enseignement qui a aboutit à l'introduction de l'enseignement des droits humains dans l'éducation formelle.

Par ailleurs, le gouvernement entreprend de multiples actions d'information, de formation et de sensibilisation aux droits humains dans les domaines non formel et informel. Participe de ces actions, l'organisation chaque année depuis 2004, d'une semaine nationale de la citoyenneté au cours de laquelle différentes activités sont menées dans le but de faire prendre conscience à chaque citoyen

qu'il a des droits mais aussi des devoirs tels que sa participation active au développement humain durable. La semaine nationale de la citoyenneté se clôture par une cérémonie officielle le 10 décembre marquant la journée commémorative de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

En vue de marquer le 60ème anniversaire de cette Déclaration le Ministère de la Promotion des droits humains entend intensifier les activités d'information sur les droits humains.

Monsieur le Président,

Je ne saurai terminer mon propos sans un regard sur la persistance de différents conflits qui minent encore notre monde. Quelques progrès ont été certes enregistrés qui doivent motiver les acteurs et les décideurs à plus de persévérance en vue de trouver des solutions pour une paix durable dans le monde.

Pour sa part, mon pays le Burkina Faso, réaffirme son engagement à contribuer à la recherche de la paix en Afrique et dans le monde.

Dans ce sens la médiation du Burkina Faso dans les crises en Côte d'Ivoire et au Togo participe de cette volonté.

Le Burkina Faso réaffirme sa disponibilité à s'associer à toutes les initiatives de construction de la Paix, dans le cadre de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous remercie.

Genève, le 4 mars 2008